

Catalogue ENSV

Durées :

Module 1 à distance : 0,5 jour ;

Module 2 en présentiel : 1 à 2 jour(s)

Lieu (module 2) : en régions

Public :

Agents SPA et SSA affectés en services déconcentrés (y compris en abattoir)

Référents techniques :

Guillaume GERBIER, Epidémiologiste DGAL
Philippe LE COZ, Commission porcine SNGTV
Eric LE LEU, Référent National Biosécurité
Evelyne BOUVIER, Référente nationale PISU
Loïc GOUYET, DDPP 29
Valérie MORIN, SRAL Bretagne

Responsable pédagogique :

Geneviève CASCHETTA, ENSV-FVI

Inscriptions :

Module 1 à distance (gratuité pour les agents effectuant des missions pour le compte du ministère chargé de l'agriculture) :

<http://www.ensv.fr/inscription-ppa/>

Module 2 en présentiel (inscription auprès de la DDPP ou de la DRAAF qui fait une demande de devis à l'ENSV) :

<http://www.ensv.fr/formations/formati-on-continue/catalogue/>

Commanditaire : Ministère chargé de l'agriculture

Modules complémentaires :

- Animation et pilotage d'un réseau professionnel
- Organisation d'un chantier de dépeuplement
- Réalisation d'une enquête épidémiologique
- Chantier de dépeuplement
- PPA et prise de sang porcins
- Abord et la manipulation des animaux vivants lors des contrôles vétérinaires
- Gestion de la crise et communication en situation de crise
- Biosécurité dans les élevages
- Gestion des populations et des animaux en situations dégradées, etc.

ENSV-FVI
1, avenue Bourgelat
FR-69280 MARCY L'ETOILE
formco@vetagro-sup.fr

www.ensv.fr

Formation Peste Porcine Africaine

Distanciel + présentiel à destination des agents de DD(CS)PP

Contexte :

Etant donné le contexte sanitaire international lié à la Peste porcine africaine (PPA) en 2018-2019, une analyse des besoins de formation à ce sujet a été réalisée mi 2019 auprès des Services déconcentrés du Ministère. Il en résulte une forte demande de formation en matière de connaissance et de détection de la maladie (Connaître la maladie - Reconnaître les signes cliniques - Reconnaître les lésions - Savoir réaliser les prélèvements). Parmi les autres thèmes sollicités figurent la biosécurité (les règles à appliquer dans les élevages, dans les abattoirs, dans le milieu naturel, en cas de foyer...), la gestion des suspicions (de la détection de l'alerte à l'interprétation des résultats des prélèvements réalisés), le déploiement du volet PISU & PPA dans les abattoirs ou encore la réalisation des enquêtes épidémiologiques. Ce dernier thème fait l'objet de formations à part entière, tout comme les besoins exprimés en matière de gestion de chantiers de dépeuplement (voir offre de formation ENSV ou INFOMA : <http://www.ensv.fr/formations/formation-continue/catalogue/>).

Objectif général :

Acquérir les connaissances suffisantes sur la maladie et connaître les principes des plans de lutte contre la PPA pour les mettre en œuvre dans le contexte sanitaire actuel.

Objectif Module 1 (à distance) : connaître les bases en matière de PPA, les principaux documents de référence (réglementaires, organisationnels, etc.) et les principaux outils et méthodes qui permettent de détecter, prévenir ou gérer la maladie.

Contenu :

Section 1 : Connaître et comprendre la maladie dans le contexte actuel. Comprendre les modes de contamination.

Section 2 : Surveillance et diagnostic : savoir évaluer les signes d'alerte et réaliser les prélèvements nécessaires au diagnostic.

Section 3 : Appliquer les bonnes pratiques de biosécurité (suspicion en élevage).

Section 4 : Comprendre l'épidémiologie de la maladie et mener une enquête épidémiologique en élevage / faune sauvage (ou recueillir les informations utiles à la réalisation de cette enquête).

Section 5 : Connaître les principes de gestion d'une suspicion, d'un foyer de PPA et les actions à réaliser par les services déconcentrés.

Objectif Module 2 (en présentiel) : participer à des mises en situation et/ou des échanges de pratique (modalités d'organisation à préciser en fonction des besoins locaux sur la base du contenu ci-dessous, et en lien avec un groupe de formateurs sélectionné par la DGAL).

Contenu : une ou plusieurs thématiques suivante (strictement adaptées à la PPA) :

- Réalisation de prélèvements,
- Chantier de dépeuplement,
- Enquête épidémiologique,
- Mesures réglementaires de biosécurité en élevages (dispositions de l'arrêté du 16 octobre 2018).

Méthodes pédagogiques : présentations numériques, vidéos témoignages, quiz, études de cas et échanges de pratiques, retours d'expérience.

Prérequis : En ce qui concerne les abattoirs, l'essentiel est dans l'instruction 2019-60 relative à la gestion des suspicions ou des cas confirmés de pestes porcines en abattoir